

NOTE DE SYNTHÈSE

Rappel des principes et des apports du projet IDEAL.

I.DE.A.L. (Intégration des Demandes d'Aides au Logement) est une télé-procédure de dématérialisation des demandes d'aide au logement à destination des bailleurs sociaux en tiers payant, possédant un Système d'Information.

Les apports de la solution IDEAL

- Un renforcement du partenariat entre les bailleurs sociaux et les Caf,
- Une amélioration de la qualité de service pour les allocataires et les partenaires (simplification administrative, paiement plus rapide...),
- Une plus grande sécurisation des données et des paiements (véracité du loyer, fiabilité du code locataire, une seule saisie des données, limitation des fraudes...),
- Une diminution des coûts de gestion (plus de gestion papier, de frais d'affranchissements...),
- Des gains de trésorerie (plus de gestion des avances, plus de paiements mensuels et, par là-même, moins de paiements par rappel...),
- Des gains de productivité dans la constitution de la demande AI, notamment pour les Bailleurs qui accompagnent leurs locataires dans la constitution de la demande,
- Une sécurisation en terme d'envoi,
- L'étanchéité des systèmes d'information entre SI des bailleurs et le SI de la CNAF,
- Le recyclage des rejets en temps réel grâce à la mise en place de contrôles synchrones,
- La restitution d'un récapitulatif de la demande d'aide au logement pour le locataire.

Chaîne de liaison.

La chaîne de liaison développée dans le cadre du projet IDEAL repose sur la mise en œuvre de liaisons internet entre les bailleurs et les CAF ("*accrochage technique*").

Cette liaison précède la collecte des données présentes dans le Système d'Information des bailleurs et indispensables au traitement des demandes d'aide au logement ("*accrochage métier*").

Elaboration de la chaîne de liaison informatique.

La chaîne de liaison internet développée dans le cadre du projet IDEAL repose sur une authentification morale mutuelle CAF-bailleur. Le protocole de communication informatique SSL garantit des transactions sécurisées entre les frontaux de communication des bailleurs et ceux du Centre Serveur National de la CNAF.

Les autorités de certification compatibles avec IDEAL sont celles qui délivrent des certificats RGS* avec un usage (gabarit) Authentification et uniquement Authentification. Les certificats acquis pour un autre usage (*signature...*) ne sont pas compatibles.

Au regard des prérogatives de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), le déploiement d'IDEAL est assuré au travers des protocoles TLS V1.0, V1.1 et V1.2.

Le type de certificat à acquérir (*serveur ou client*) doit tenir compte de la typologie informatique du S.I du bailleur.

Les différentes typologies étudiées sont précisées dans la documentation IDEAL transmise aux éditeurs ainsi qu'à l'USH (*supports : - IDEAL-Chaîne de liaison SSL - Types de certificats à utiliser et - IDEAL-Chaîne de liaison SSL -Recensement des typologies*), documentation rappelée ci-après pour l'occasion :



IDEAL-Chaîne de liaison SSL - Types de



IDEAL-Chaîne de liaison SSL - Recenser

Plusieurs autres éléments de contexte propres à chaque Système d'Information peuvent également influencer le type de certificat à retenir : utilisation de virtual machine (*serveur citrix, serveur tse...*), mode d'accrochage SSL (*établissement de la négociation SSL à la charge directe du navigateur de l'instructeur, Prise en charge du SSL par un élément mutualisé...*).

Le Bailleur national ADOMA, partenaire CNAF particulièrement engagé dans le déploiement du dispositif IDEAL, mutualise l'établissement de ses liaisons internet à l'ensemble de ses agences : 1 certificat RGS* pour son siège et l'ensemble de ses

agences. Il en est de même pour la société Batigère, pour l'ensemble des agences et filiales du Groupe I3F ainsi que pour les Groupes ICF, SNI et Logement Français. De même, l'Unhaj a un fonctionnement similaire et les foyers qui lui sont rattachés et utilisant leur logiciel SIHAJ peuvent adhérer à Ideal via le certificat RGS* de l'entité nationale.

Ces sociétés et ces groupes ont acquis leur certificat et complété leur convention technique à l'occasion de leur adhésion au dispositif IDEAL. Pour elles, la mutualisation de leurs éléments d'authentification morale mutuelle CAF-bailleur (*certificat RGS* et convention technique*) lèvent tous prérequis techniques au démarrage des opérations de préproduction/production.

D'une manière générale, pour toutes les sociétés qui centralisent (mutualisent) les échanges internet de leurs agences/entités en un point d'entrée/sortie unique, la phase d'accrochage technique (*consistant en la transmission à la CNAF/DSI de la convention technique, accompagnée d'une clé publique Rgs* compatible avec le dispositif Ideal puis, en la réalisation d'une phase de test d'accrochage*) est entreprise à l'occasion de l'adhésion du Siège au dispositif IDEAL. Cette modalité lève tous prérequis techniques au démarrage des opérations de pré-production/production des agences.

Aussi, à l'exception des situations précitées, tous les nouveaux adhérents sont invités à prendre contact avec les autorités de certification répondant au prérequis IDEAL (*certificat Rgs* avec usage Authentification*) afin de vérifier la compatibilité de leur certificat (*pour les bailleurs qui disposent déjà d'un certificat Rgs**) et, au besoin, étudier avec elles les offres les mieux adaptées.

Pour le bon déroulement des opérations de configuration des chaînes de liaison internet, le protocole technique de mise en œuvre de la solution IDEAL prévoit une transmission, par les bailleurs, de leurs clés publiques (*au format .cer ou .pem*) et leurs conventions techniques (*document ci-après*) dûment complétées.



Convention
Technique IDEAL-Wi

Ces éléments sont à adresser à l'adresse électronique suivante : secuapp-acces.dsi-doit@cnafr.fr avec pour objet WS-IDEAL Certificat RGS / raison sociale de la CAF - raison sociale du partenaire. (*cf protocole technique*).

Pour toutes précisions complémentaires sur ce sujet, les bailleurs sont également invités à adresser leurs questions à cette même boîte aux lettres électronique secuapp-acces.dsi-doit@cnafr.fr.

Collecte des informations transmises par les bailleurs

La collecte des informations transmises par les bailleurs est assurée, depuis les solutions de gestion locative des bailleurs (*solutions éditeurs pour les bailleurs utilisateurs d'une solution de gestion locative du marché ou auto-développeurs pour les bailleurs propriétaires de leur solution*).

Le logiciel des bailleurs extrait les données présentes dans son Système d'Information et indispensables au traitement d'une demande d'aide au logement. Il génère un flux Xml qu'il transmet à notre Système d'Information via un web-service CNAF (*web service IDEAL*).

Le web service IDEAL (*web service CNAF*) attribue un identifiant unique à chacun des flux transmis par les bailleurs et retourne cet identifiant à la solution de gestion locative du bailleur.

La solution de gestion locative (*Bailleur*) enchaîne ensuite automatiquement sur l'appel à la télé-procédure IDEAL avec pour paramètre d'appel l'identifiant précédemment récupéré. Ce paramétrage permet le pré-chargement des informations extraites du Système d'Information du bailleur sur les différentes interfaces de la télé-procédure IDEAL pour complétude.

Les demandes d'aide au logement générées depuis la télé-procédure IDEAL sont prises en charge à J+1 par un composant informatique CNAF (*composant batch IDEAL*). Ce composant batch traite l'alimentation des corbeilles Caf et la pré-alimentation des faits générateurs CAF qui interviennent dans le processus de liquidation des aides au logement.

Tester le fonctionnement de la solution.

Préalablement à la mise en exploitation d'IDEAL, les bailleurs sont invités à procéder à des tests dits d'accrochage qui visent à vérifier le fonctionnement de la chaîne de liaison internet.

Sous réserve d'accord de la Direction de la CAF et de celle de votre partenaire, le conventionnement des échanges (*convention type de partenariat CAF/BAILLEUR*) ne constitue pas un pré-requis à l'organisation de tests. Ce conventionnement devient par contre indispensable pour le passage aux phases de pré-production/production.

Afin de dissocier les phases de test des phases de pré-production/production, les flux tests transmis à IDEAL par les solutions de gestion locative doivent impérativement faire référence au code bailleur (*code utilisé pour les échanges de fichiers déjà existants entre les bailleurs et les CAF : bordereaux de paiement...*) D0015 (*cf protocole technique*).

La particularité de ce code bailleur est de permettre la validation d'une télé-procédure sans impacter les corbeilles CAF (*pas d'alimentation des corbeilles*).

Les demandes d'aide au logement générées par la télé-procédure IDEAL pendant la phase de test sont (*pour au moins l'une d'entre-elles*) à transmettre aux services techniques de la CNAF pour validation du fonctionnement de la chaîne de liaison.

Pour ce faire, Svp merci d'adresser le formulaire de demande d'aide au logement généré après validation du récapitulatif des données saisie (*document pdf*) à la boîte aux lettres suivante : CNAF-BP-Solution-Ideal@cnafr.fr

Pour une gestion optimisée des tests, Svp merci de nommer l'intitulé de votre objet de la manière suivante : [IDEAL][votre code bailleur] : Demande de validation des tests

Préparation des opérations de pré-production/production.

Pour la constitution des télé-procédures IDEAL de pré-production/production, les flux transmis par les bailleurs doivent impérativement faire référence au code bailleur utilisé pour les échanges EDI (*code bailleur de production*). En cas d'utilisation du code bailleur test ("D0015"), les demandes d'aide au logement IDEAL ne pourront pas être liquidées par la CAF. A ce stade, l'utilisation d'un certificat Rgs* accrédité par le Système d'Information de la CNAF est requis.

Le paramétrage de production d'IDEAL repose sur le plan de déploiement national.

Pour une actualisation régulière du plan de déploiement national IDEAL, il est demandé à l'ensemble des CAF d'informer leur Centre de Ressources (Cdr), le plus en amont possible, des nouveaux souhaits d'adhésion à l'offre de service IDEAL, la date théorique de passage en pré-production ainsi que le nom de la solution éditeur de gestion locative. Pour les bailleurs propriétaires de leur Système d'Information, la référence éditeur est à remplacer par la déclaration "bailleur auto-développeur".

Une consolidation des demandes d'adhésion, assurée par les Centres De Ressource de la Branche Famille, est régulièrement transmise à la Maîtrise d'Ouvrage du projet IDEAL pour inscription au plan de déploiement et instruction de la mise à jour du paramétrage IDEAL.

Traitement des signalements de pré-production/production.

Les anomalies constatées en pré-production et production font l'objet de signalements électroniques (mel) rédigés par les Bailleurs et adressés directement au service support SI de la CNAF.

Ces messages sont à adresser à la boîte aux lettres suivante :
cnafr-bp-dsi-doit-echanges-bailleurs@cnafr.fr

Pour une gestion optimisée des tests, Svp l'intitulé de votre objet doit uniquement comporter l'intitulé ci-après en majuscule : #INCBAILLEUR#

Dans le corps du message, Svp merci de structurer la description de votre signalement de la manière suivante :

Description_courte= *votre description synthétique de l'anomalie constatée*

Description= *votre corps de texte*

Enfin, pour tous besoins éventuels d'échanges complémentaires, Svp merci d'ajouter dans votre description :

- Votre raison sociale,
- Votre code bailleur,
- La Caf destinataire des demandes d'AI concernées,
- Un contact local (adresse mel, numéro de téléphone).

Cf exemple ci-après :

Description_courte= Bailleur XXX IDEAL inaccessible

Description= Bonjour,

Nous ne parvenons pas à nous connecter à IDEAL. Cet incident concerne tous nos utilisateurs.

Nom du Bailleur : XXX

Code bailleur : LNNNN

CAF destinataire des demandes d'AI concernées : CAF de XXX

Contact local : M. Supinf au XX/XX/XX/XX/XX, Supinf@bailleurXXX.fr